

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 2
Titre :	Futures modalités d'organisation de la Conférence des directeurs des pêches de la CPS
Auteur(s) :	Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS

Résumé :

En 2019, les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS sont convenus de modifier la fréquence biennale de la Conférence pour en faire une réunion annuelle. Ils ont alors décidé que la Conférence se tiendrait chaque année à compter de 2020 pour une période d'essai de deux ans. Ce choix faisait écho à la décision prise en 2017 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique d'inscrire la pêche en tant que point permanent à leur ordre du jour et à la décision ministérielle prise en 2018 au Comité des pêches du Forum d'organiser chaque année une Conférence régionale des ministres des Pêches afin d'examiner tout l'éventail de questions afférentes au secteur des pêches et de l'aquaculture.

Dans le présent document, qui décrit les enseignements tirés des conférences annuelles des directeurs des pêches tenues depuis lors, les membres sont invités à examiner les modalités d'organisation et de renforcement des conférences à venir.

Recommandations :

Les membres sont invités à :

- a. **examiner** et **noter** les enseignements tirés de la tenue annuelle de la Conférence des directeurs des pêches ainsi que les possibilités y relatives, comme convenu lors de la onzième Conférence des directeurs des pêches ;
- b. **examiner** et **étudier** les modalités proposées dans le présent document concernant l'organisation des prochaines éditions de la Conférence des directeurs des pêches, notamment en réaffirmant le rôle et les priorités de la Conférence et en réfléchissant à la fréquence et au calendrier des réunions, à la durée de la session et à l'approche à retenir, ainsi qu'aux différentes possibilités à envisager pour la formulation de l'ordre du jour ;
- c. **noter** que la tenue annuelle de la Conférence des directeurs des pêches et de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture, avec le Dialogue sur la pêche communautaire, nécessite la mobilisation annuelle de moyens humains et financiers considérables ; et
- d. **noter** que la CPS préférerait modifier le calendrier de la Conférence des directeurs des pêches pour en assurer la bonne préparation, dans le cas où les membres décideraient de confirmer la tenue des réunions en présentiel et à fréquence annuelle.

Contexte

1. En 2017, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum sont convenus d'inscrire la pêche en tant que point permanent à leur ordre du jour et ont pris acte de l'importance des pêches côtières.
2. Lors de la onzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, tenue en mars 2019, les membres ont noté que cette conférence était le seul espace de discussion régional consacré à l'examen et à la définition des priorités relatives aux pêches côtières et à l'aquaculture.
3. À cette occasion, les directeurs des pêches ont recommandé que la Conférence des directeurs des pêches continue d'aiguiller les choix stratégiques et les activités prioritaires de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS dans l'ensemble de ses domaines d'intervention (pêche hauturière, pêche côtière et aquaculture), les conclusions de la Conférence devant être prises en compte dans les versions actualisées du Plan d'activité de la Division FAME. En outre, ils ont recommandé qu'elle examine les questions régionales stratégiques, touchant à la politique et à la gouvernance, à soumettre à la nouvelle Conférence régionale des ministres des Pêches et, le cas échéant, aux sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, par le truchement des ministres.
4. Les directeurs des pêches sont aussi convenus que la Conférence des directeurs des pêches se tiendrait chaque année, cette fréquence étant appliquée à titre expérimental pendant deux ans, et que l'ordre du jour devrait être axé sur les points devant faire l'objet d'une décision, à savoir les résultats et les priorités futures de la Division FAME, les questions régionales de politique générale et de gouvernance des pêches côtières, et les nouvelles thématiques pertinentes.
5. En 2019, les participants à la toute première Conférence régionale des ministres des Pêches ont validé l'idée de réunir chaque année les directeurs des pêches. Ils ont en outre estimé qu'il faudrait trouver une nouvelle approche pour faire participer les acteurs non étatiques au secteur des pêches côtières. En 2020, les directeurs des pêches réunis en leur douzième conférence ont ainsi approuvé la création du Dialogue sur la pêche communautaire en marge de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA), afin d'offrir un espace de participation aux acteurs non étatiques. Cette proposition a été entérinée par les ministres des Pêches lors de leur première conférence régionale en 2020.
6. Depuis 2021, grâce au cycle annuel du Dialogue sur la pêche communautaire, qui se tient pendant la RTMCFA, la Conférence des directeurs des pêches offre un espace d'expression aux communautés, aux organisations de la société civile et aux acteurs non étatiques, dont elle assure le relais auprès de la Conférence régionale des ministres des Pêches et, par extension, auprès des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum. C'est un maillon important pour faire remonter les questions relatives aux pêches côtières pour lesquelles un soutien politique est nécessaire.
7. Les enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture sont traités au cours de la RTMCFA, dont les conclusions sont transmises à la Conférence des directeurs des pêches pour examen.
8. Espace unique de discussion, la Conférence des directeurs des pêches permet aux membres de fixer les orientations stratégiques de la Division FAME pour l'ensemble de ses activités (comme indiqué à la figure 1 ci-dessous). Elle leur offre aussi l'occasion privilégiée de recenser et d'examiner les questions régionales stratégiques, touchant à la politique et à la gouvernance, à soumettre à la Conférence régionale des ministres des Pêches et, le cas échéant, aux sommets

des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum, par le truchement des ministres.

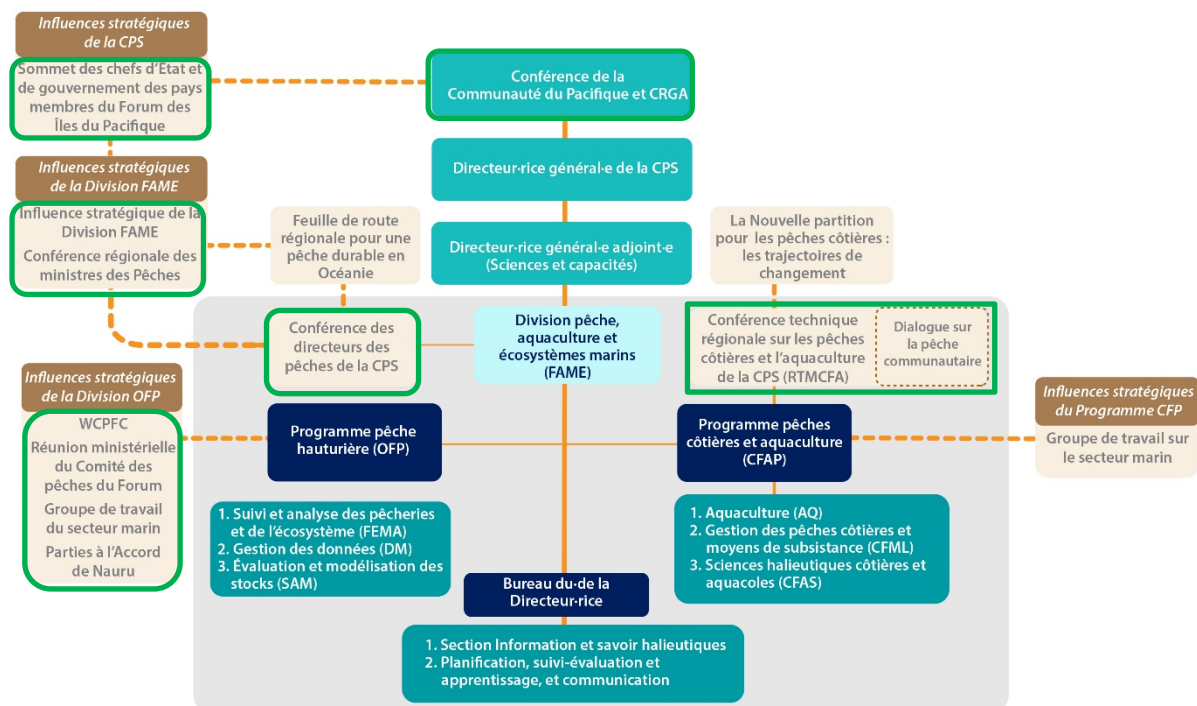


Figure 1 : Extrait du Plan d'activité de la Division FAME – liens entre les grandes réunions annuelles, dont les influences stratégiques (encadrés verts) qui s'exercent sur les programmes de travail et les processus décisionnels de la Division FAME.

Objet du document

9. Dans le présent document, qui décrit les enseignements tirés des trois dernières conférences annuelles des directeurs des pêches, les membres sont invités à examiner la finalité et les modalités d'organisation des conférences à venir et à formuler des orientations à cet égard.
10. Réunir les directeurs des pêches tous les ans, et non plus tous les deux ans, pendant la pandémie de COVID-19 a soulevé autant de possibilités que de difficultés. Certains enseignements clés et possibilités d'action ont été mis en évidence par le secrétariat de la Conférence. Ils sont exposés ci-après afin que les membres puissent en débattre lors de la quinzième Conférence des directeurs des pêches.

Résolution des problèmes et enseignements tirés

Adaptation au mode virtuel pendant la pandémie

11. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences majeures, prévues et imprévues, sur les pêches hauturières et côtières ainsi que sur l'aquaculture dans le Pacifique bleu, et les directeurs des pêches ont dû s'adapter. En outre, les effets de la COVID-19 sur les déplacements, les transports et les dessertes ont ajouté de lourdes contraintes opérationnelles aux programmes de travail, ce qui a notamment influé sur la capacité de la Division FAME à réunir physiquement les participants aux réunions.
12. Avec le soutien des membres et des partenaires, la Division FAME a su s'adapter et a fait basculer entièrement en ligne les conférences des directeurs des pêches (conférences virtuelles sur Zoom) de 2020 à 2022, période où les membres ont imposé des restrictions de voyage et aux frontières pour faire face à la pandémie de COVID-19.
13. Au cours des trois dernières conférences des directeurs des pêches, organisées en ligne, plus de 21 documents d'information ont été présentés et examinés, ce qui a débouché sur l'adoption de conclusions relatives aux enjeux critiques touchant à la pêche et à l'aquaculture dans la région Pacifique. Parmi ces enjeux, citons la gestion des effets de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la croissance économique ainsi que la réponse à apporter. On trouvera ci-après quelques dates repères et points clés de décision.

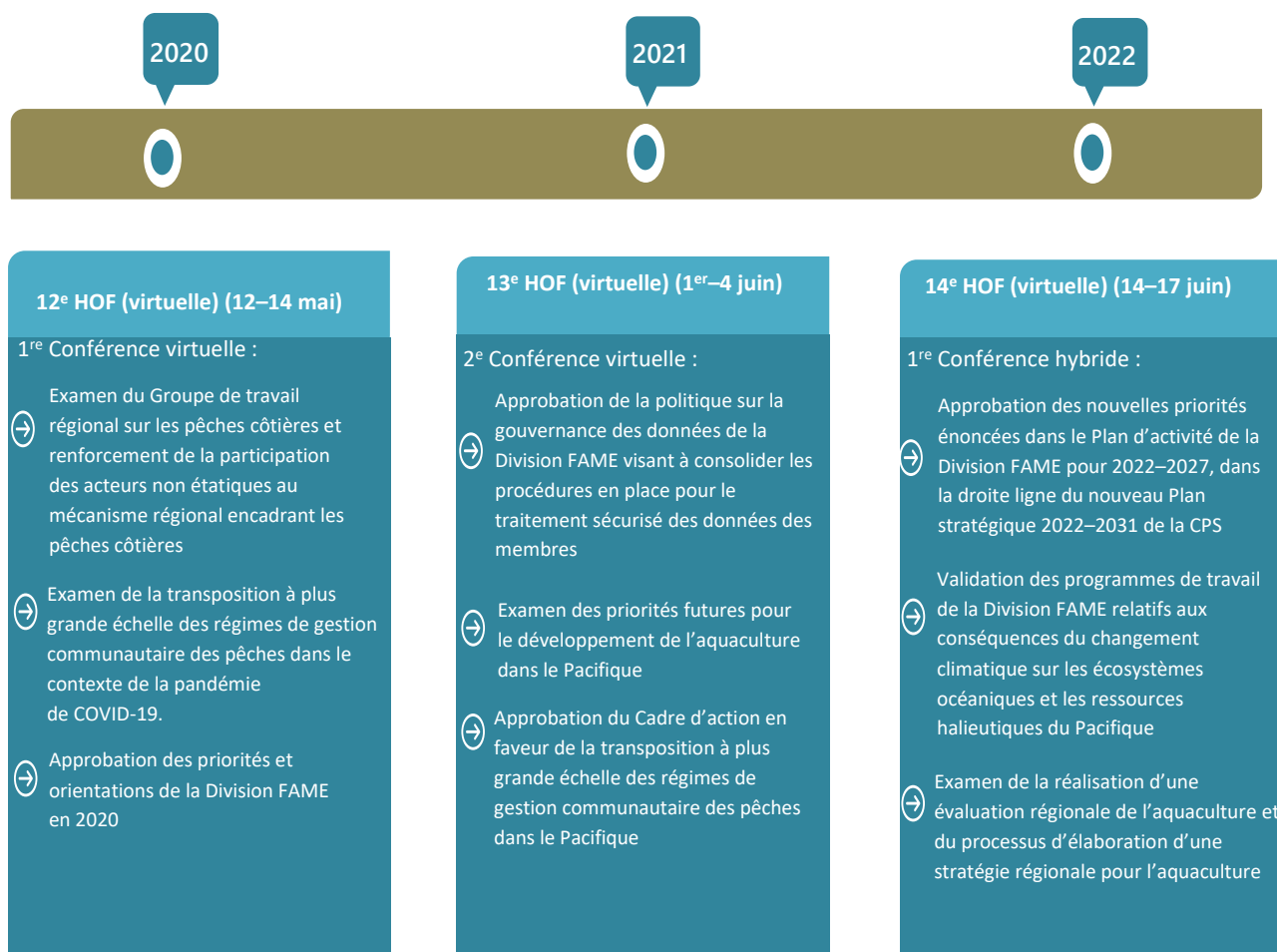


Figure 2 : Principales décisions adoptées lors des trois dernières conférences des directeurs des pêches (la Conférence est ici désignée par son sigle anglais, HOF).

14. Voici quelques-unes des réalisations clés obtenues au cours des trois conférences tenues pendant la pandémie de COVID-19 :

- a. Le Dialogue sur la pêche communautaire a été établi en remplacement du Groupe de travail régional sur les pêches côtières. Cette instance permet aux organisations de la société civile et aux autres acteurs non étatiques, par l'intermédiaire de la RTMCFA, d'informer et de conseiller les directeurs des pêches sur les principaux besoins. L'objectif est d'informer les dirigeants océaniques des enjeux prioritaires entourant l'utilisation durable des ressources halieutiques côtières. Le Dialogue est aussi l'occasion de partager les expériences et les enseignements tirés d'initiatives communautaires axées sur la préservation de la productivité et de la santé des écosystèmes et des ressources halieutiques associées, essentiels au bien-être des communautés côtières.
- b. La politique sur la gouvernance des données de la Division FAME a été mise en place afin de consolider les procédures en vigueur pour le traitement sécurisé des données des membres. Cette politique définit le cadre global régissant le traitement des données de la Division FAME et couvre diverses questions telles que la propriété, la sécurité, le partage, l'intégration et la diffusion des données.
- c. Le Plan d'activité de la Division FAME pour 2022–2027 a été approuvé. Il vise à faire en sorte que les ressources halieutiques et aquacoles de l'Océanie soient gérées durablement en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection du patrimoine culturel et de l'environnement. Ce plan s'inspire des priorités des pays membres et s'inscrit dans le prolongement du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS, la Division s'engageant à conduire les activités prévues dans tous les domaines de résultats essentiels. Le Plan d'activité met l'accent sur l'intégration des savoirs océaniques et les partenariats durables, guidés par l'identité des Océaniques en tant que navigateurs, explorateurs et pêcheurs.
- d. L'évaluation régionale de l'aquaculture a permis de mettre en évidence les défis qui limitent la contribution du secteur aquacole en matière d'emploi, de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de protection de l'environnement et de croissance économique. Dans ce contexte, les directeurs des pêches ont approuvé le processus et le calendrier à suivre en vue de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.
- e. Les directeurs des pêches ont entériné les programmes de travail de la Division FAME consacrés au changement climatique ainsi que les nouvelles initiatives régionales sur le climat et les pêches, dont plusieurs propositions soumises au Fonds vert pour le climat et des projets financés par les ministères néo-zélandais et australien des Affaires étrangères et du Commerce. Pour ces initiatives, des consultations ont dû être menées auprès de chaque service national et d'autres organisations régionales afin de veiller à ce qu'elles répondent bien aux besoins des membres de la CPS.

Objet de la Conférence des directeurs des pêches de la CPS

15. En 2019, les directeurs des pêches réunis en leur onzième conférence ont reconnu que les pêches jouaient un rôle déterminant dans l'économie bleue, les systèmes alimentaires et le renforcement des moyens d'existence dans la région et dans le reste du monde. Ils ont aussi constaté que le calendrier des réunions régionales des pêches était de plus en plus chargé et que le programme d'action consacré à l'océan était en expansion, tout en reconnaissant l'importance de la trame narrative du Pacifique bleu.

16. À chacune des conférences qui ont suivi, les membres ont réaffirmé que la Conférence des directeurs des pêches était essentielle pour faire progresser les connaissances sur les pêches et la gestion des pêches côtières dans la région, notamment pour ce qui concerne les questions pour lesquelles une coopération et un soutien à l'échelon régional s'imposent. Elle permet de formuler des orientations stratégiques sur le programme de travail de la Division FAME et lui offre une tribune pour présenter les grandes innovations et les considérables travaux qu'elle mène pour répondre aux besoins scientifiques et techniques des membres. En outre, la Conférence permet aux membres et aux partenaires de discuter de questions cruciales pour lesquelles une assistance financière et technique est requise.

Principaux enseignements tirés des trois dernières conférences annuelles des directeurs des pêches

17. En raison du calendrier très chargé des réunions régionales sur la pêche, les parties prenantes peinent à mettre pleinement en œuvre les principales conclusions et mesures approuvées lors des différentes réunions, une situation qui se complique encore avec la tenue annuelle de la Conférence des directeurs des pêches et de la RTMCFA, ainsi qu'avec la mise en place de la Conférence régionale des ministres des Pêches.
18. Les conférences annuelles nécessitent un plus grand investissement en moyens humains et en ressources, que ce soit pour la logistique, l'organisation des séances ou encore la rédaction des documents de travail et d'information. Cette charge de travail accrue peut avoir une incidence négative sur l'utilisation du personnel, accaparant du temps habituellement consacré à la conduite d'activités et au soutien fourni aux membres, ce qui vaut notamment pour les travaux menés dans les domaines d'action prioritaires approuvés par les directeurs des pêches.
19. Cela dit, le fait de réunir les directeurs des pêches à fréquence annuelle a amélioré la réactivité face aux menaces imprévues, telles que la pandémie de COVID-19, et a permis l'examen et l'élaboration de mesures d'ajustement en un temps très court.
20. La quatorzième Conférence des directeurs des pêches tenue en 2022 – première à être organisée en mode hybride – a entraîné d'importants frais de déplacement et des difficultés logistiques pour faire venir les participants non distants à Nouméa. Le coût d'une réunion en présentiel est estimé à environ 250 000 euros par an, ce chiffre étant même supérieur pour la RTMCFA (Dialogue sur la pêche communautaire compris). Cette estimation sera majorée en raison des récentes augmentations des prix des transports aériens et du matériel. Les trois dernières conférences des directeurs des pêches, de même que celle de cette année, sont financées par les fonds programme accordés par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce. C'est également sur ces fonds que sont financées l'organisation de la RTMCFA et la participation de la CPS à la Conférence régionale des ministres des Pêches.
21. Les conférences 100 % virtuelles organisées en 2020 et 2021 nous ont appris que la charge cognitive associée aux interactions en ligne est bien supérieure à celle d'une réunion physique. Cela s'explique par le format de la réunion, ainsi que par le nombre accru de participants inscrits aux sessions virtuelles. Bien que l'ordre du jour des conférences virtuelles ait été adapté et sensiblement réduit, la participation en ligne restait très fatigante et les échanges informels entre participants étaient limités. En outre, les difficultés techniques, telles que les problèmes de connexion à Internet, la mauvaise qualité du son et les pannes logicielles, perturbent le bon déroulement des réunions et peuvent créer une certaine gêne parmi les participants. En l'absence d'interactions directes, il peut être difficile de nouer des liens et d'établir un climat de confiance entre les participants.

22. Pour les trois dernières conférences, il a fallu prévoir des séances de travail plus courtes et plus ciblées sur un nombre restreint de jours afin d'ajuster le format à la présence de participants sur différents fuseaux horaires, à la durée maximale de concentration totale des participants et aux défis liés à la technologie et à l'interprétation des séances. La charge de travail accrue que représente une réunion virtuelle – qui exige la mobilisation d'un nombre bien supérieur d'agents à la CPS pour assurer avec efficacité l'organisation et le bon déroulement de la réunion – est également venue ajouter des contraintes horaires aux réunions.
23. Organisée chaque année, la Conférence des directeurs des pêches offre à la Division FAME, aux membres et aux parties prenantes un important espace d'échange en vue de l'examen des enjeux clés et des progrès accomplis, ainsi que de l'élaboration de stratégies de gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles dans la région Pacifique. Les conclusions des conférences annuelles ont sensiblement contribué à façonner les politiques et les cadres qui s'appliquent dans la région, tels que le Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique et la politique sur la gouvernance des données de la Division FAME.
24. La Conférence des directeurs des pêches et la RTMCFA, dans leurs formats virtuels, ont gagné en importance et en utilité pendant et après la pandémie de COVID-19 dans la région, et ce, pour plusieurs raisons. L'environnement virtuel renforce l'accessibilité, l'inclusivité, l'efficacité, l'efficience et la durabilité environnementale des conférences et favorise la collaboration et le partage des connaissances. Dans son format virtuel, la Conférence des directeurs des pêches a permis de faire entendre un éventail plus diversifié de voix, de diffuser plus largement les solutions innovantes et d'appliquer plus efficacement les meilleures pratiques.
25. Le fait de recentrer l'ordre du jour sur les questions prioritaires et de limiter le nombre d'heures de réunion virtuelle par jour a favorisé la tenue d'échanges constructifs et utiles dans le temps et a encouragé la participation de hauts responsables.

Futures modalités d'organisation de la Conférence des directeurs des pêches de la CPS

26. Le tableau ci-dessous décrit certaines des options qui ont été présentées pour examen à la onzième Conférence des directeurs des pêches et qui restent pertinentes aujourd'hui, ainsi que les nouvelles options à envisager pour l'organisation des prochaines conférences. Fournies à titre indicatif, ces options ont été élaborées sur la base des enseignements tirés des trois dernières conférences, et d'autres solutions ou combinaisons d'options qui pourraient être envisagées.

Options à envisager pour la Conférence des directeurs des pêches		Notes
Rôles et priorités		
a.	Évaluer les résultats obtenus par la Division FAME au regard du Plan d'activité de cette même Division.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches : Les rapports de résultats de la Division FAME sont présentés aux directeurs des pêches.</i>

b.	Évaluer, hiérarchiser et adopter les priorités et les nouveaux domaines d'intervention de la Division FAME.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</i> : Le Bureau du Directeur, le Programme pêche hauturière et le Programme pêches côtières et aquaculture de la Division FAME présentent leurs priorités pour l'année et les nouveaux domaines d'intervention.
c.	Veiller à l'orientation stratégique de la Division FAME.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</i> : Se concentrer sur l'orientation stratégique de la Division FAME, telle que définie dans le Plan d'activité et guidée par le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS.
d.	Participer à la planification et à l'élaboration d'approches stratégiques régionales pour les pêches et l'aquaculture dans le Pacifique.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</i> : Stratégie régionale pour l'aquaculture, politique sur la gouvernance des données de la Division FAME.
e.	Fournir aux États et Territoires membres une enceinte dans laquelle ils peuvent soulever et débattre de questions, et fixer des priorités.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</i> :
f.	Prendre en compte la pêche hauturière et la pêche côtière, y compris l'aquaculture, de manière conjointe.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</i> : Envisager des approches plus intégrées des questions relatives aux pêches et à l'aquaculture.
g.	Examiner les questions pertinentes relatives à la pêche et à l'aquaculture dans l'ensemble de la région.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</i> : Les questions qui touchent une majorité d'États et de Territoires membres. Évaluation de la Division FAME (2017) : « La Conférence des directeurs des pêches offre aux membres une enceinte dans laquelle ils peuvent soulever et débattre de questions, et fixer des priorités. »
h.	Examiner les questions pertinentes à l'échelon infrarégional.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</i> : Les questions qui ont un impact à l'échelon infrarégional, ou qui peuvent être traitées plus efficacement à un échelon infrarégional.
i.	Débattre et formuler des orientations sur la contribution de la pêche et de l'aquaculture aux thématiques liées à l'océan Pacifique, y compris l'Objectif de développement durable 14.	<i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches</i> :

<p>j. Rassembler les pouvoirs publics des pays membres, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes pour examiner les thématiques régionales pertinentes relatives à la pêche et à l'aquaculture en Océanie.</p>	<p><i>Dans la continuité des conclusions de la onzième Conférence des directeurs des pêches :</i></p>
<p>Structure – calendrier</p>	
<p>k. Maintenir des réunions physiques annuelles.</p>	<p>Voir les enseignements décrits plus haut – notamment l'augmentation des coûts liés à l'organisation de réunions annuelles en présentiel.</p>
<p>l. Maintenir des réunions annuelles – réunir physiquement les participants une année sur deux et tenir une réunion virtuelle (en ligne sur Zoom) avec un ordre du jour restreint l'autre année.</p>	<p>Fréquence recommandée pour examen par les directeurs des pêches.</p>
<p>m. Revenir à l'organisation de la Conférence des directeurs des pêches tous les deux ans.</p>	<p>Fréquence non recommandée pour examen par les directeurs des pêches.</p>
<p>n. Décaler la Conférence de mars à avril.</p>	<p>Cela laisse suffisamment de temps pour que les agents de la Division FAME et les délégués puissent préparer la Conférence après les fêtes.</p>
	<p>La Conférence vient enrichir les débats du CRGA et de la Conférence régionale des ministres des Pêches.</p>
	<p>La RTMCFA et le Dialogue sur la pêche communautaire sont maintenus entre octobre et novembre, et leurs conclusions alimentent la Conférence des directeurs des pêches qui se tient ultérieurement.</p>
<p>Structure – durée de la session</p>	
<p>o. Conférence sur trois jours, plus deux journées avec réunions parallèles.</p>	<p>Proposition soumise à l'examen de la quinzième Conférence des directeurs des pêches.</p>
<p>p. Conférence sur trois jours, plus une journée pour les réunions parallèles et une journée consacrée à des mini-ateliers sur les grands enjeux sous-régionaux.</p>	<p>Proposition soumise à la onzième Conférence des directeurs des pêches.</p>
<p>q. Format actuel : Conférence organisée sur quatre jours, plus une journée consacrée aux réunions parallèles.</p>	
<p>Structure – approche (participants réunis physiquement et virtuellement)</p>	
<p>r. Maintenir le format actuel pour la présentation d'exposés et inclure davantage de travaux en groupes.</p>	<p>C'est le format qui a été retenu pour la onzième conférence, puis confirmé lors de la dernière édition.</p>

Ordre du jour

- | | |
|---|---|
| s. L'ordre du jour est préparé en amont par la Division FAME, sur la base des conclusions des précédentes conférences des directeurs des pêches et des ministres des Pêches, ainsi que des enjeux régionaux émergents, et est diffusé aux membres pour commentaire. | |
| t. Un comité de rédaction mixte restreint formule l'ordre du jour en amont et le diffuse aux membres pour commentaire, afin de recueillir davantage l'avis et les orientations des membres. | Les directeurs des pêches réunis en leur quinzième conférence devront approuver le cas échéant la création de ce comité de rédaction. |

Recommandations

27. Le présent document de travail examine les enseignements tirés des trois dernières conférences des directeurs des pêches organisées pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que les possibilités d'action qui en ressortent. Sur la base des informations fournies et guidés par leur propre expérience en tant que participants aux trois dernières conférences, les membres sont invités à :
- a. **examiner** et **noter** les enseignements tirés de la tenue annuelle de la Conférence des directeurs des pêches ainsi que les possibilités y relatives, comme convenu lors de la onzième Conférence des directeurs des pêches ;
 - b. **examiner** et **étudier** les modalités proposées dans le présent document concernant l'organisation des prochaines éditions de la Conférence des directeurs des pêches, notamment en réaffirmant le rôle et les priorités de la Conférence et en réfléchissant à la fréquence et au calendrier des réunions, à la durée de la session et à l'approche à retenir, ainsi qu'aux différentes possibilités à envisager pour la formulation de l'ordre du jour ;
 - c. **noter** que la tenue annuelle de la Conférence des directeurs des pêches et de la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture, avec le Dialogue sur la pêche communautaire, nécessite la mobilisation annuelle de moyens humains et financiers considérables ; et
 - d. **noter** que la CPS préférerait modifier le calendrier de la Conférence des directeurs des pêches pour en assurer la bonne préparation, dans le cas où les membres décideraient de confirmer la tenue des réunions en présentiel et à fréquence annuelle.